

La Maison Dieu, 157, 1984, 111-159

Henri DENIS

LA PASTORALE SACRAMENTELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS

NOTRE époque aime fêter les anniversaires. C'est peut-être une sorte de remède au temps qui fuit ou encore une manière de garder la mémoire. C'est aussi l'occasion de faire un bilan.

A la demande du directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie de Paris, j'ai donc accepté de me livrer, moi aussi, à ce retour sur notre passé¹. Voici l'argument qui accompagnait le titre de cette contribution : « Le dernier quart de siècle est dominé à la fois par Vatican II et d'autre part par le fait de la déchristianisation. Méthodes et critères pour analyser celles-ci. Diversité et évolution des approches théologiques et des attitudes pastorales dans le domaine sacramentaire. »

Comme on le voit, le programme était ambitieux. Aussi bien, ai-je pensé devoir le modifier quelque peu, tout en le commentant (ce sera l'objet de l'introduction qui va suivre) et en adoptant un plan chronologique, lui-même témoin d'une évolution dont j'essayerai de rendre compte.

1. Ces notes écrites dans un style qui se veut proche de l'oral reprennent donc des cours donnés à cet Institut, au cours de la mi-janvier 84.

INTRODUCTION

Tentons de commenter et d'éclairer quelque peu le texte de l'argument reproduit ci-dessus.

Vingt-cinq ans (soit 1958-59 à 1983-84). Pourquoi 25 ans et ces 25 ans-là ? On aurait pu choisir plutôt 20 ans, c'est-à-dire partir de la Constitution sur la liturgie votée à Vatican II. On aurait pu aussi élargir l'horizon et aller jusqu'à 40 ans, pour célébrer la fondation du CPL (Centre de Pastorale Liturgique)². Nous verrons que le choix est finalement assez judicieux, car il oblige à ne pas prendre le Concile de Vatican II comme un commencement.

Un quart de siècle dominé par Vatican II. Il paraît bien évident en effet que cette période est dominée par le Concile, du point de vue ecclésiologique et sacramentaire. D'ailleurs, au moment où j'écris ces notes, il y a juste 25 ans que Jean XXIII — en janvier 1959 — annonçait (au milieu de la surprise générale) la tenue prochaine d'un concile œcuménique.

Cependant, il est également honnête d'avouer que ce même concile est largement oublié, peut-être par certains qui s'en réclament, mais surtout par les jeunes générations. Comment leur en faire grief ? Cet oubli est d'autant plus compréhensible que Vatican II ne fait pas partie du passé éloigné, c'est-à-dire celui dont parlent les livres d'histoire, mais du passé proche, trop proche encore pour être assimilé dans les mémoires. Nous voici donc parvenus à une période assez délicate, puisqu'elle compte *grosso modo* trois générations : les « anté-conciliaires » (restés parfois à la religion de leur enfance) ; les « conciliaires » (j'appelle ainsi ceux qui ont été « libérés » par Jean XXIII et Vatican

2. Nous avons sous les yeux le texte précieux de la conférence de Mgr Martimort, donnée le 13 décembre 1983 à Paris, précisément à l'occasion de ce quarantième anniversaire. Nous nous permettons de faire des références implicites à cette conférence qui fourmille de précisions et qui témoigne de l'expérience d'un acteur de premier plan. (On la lira dans ce numéro, pp. 15-31 *N.D.L.R.*)

II) ; et enfin les « post-conciliaires » (qui commencent à être nombreux et dont l'enfance n'a pas connu le concile comme nouveauté mais comme « routine »). Telle est la mosaïque avec laquelle il faut compter aujourd'hui, ce qui implique patience, pédagogie, fidélité, sens de la tradition...

Un quart de siècle dominé également par la déchristianisation. Ici, l'appréciation demeure plus difficile. En effet, la déchristianisation est un phénomène à la fois très simple (la religion et la foi ne sont plus ce qu'elles étaient) et très complexe (qu'est-ce qu'un monde chrétien ? une civilisation christianisée ?). Peut-être serait-on en droit de penser que la déchristianisation est une réalité très ancienne, à cause du mirage que provoque le passé, sous la forme du bel « autrefois » ! Péguy récusait le terme et préférerait parler d'in-christianisation, c'est-à-dire de non-christianisation. Qui dira à quelle profondeur et de quelle manière les hommes du passé ont été massivement touchés par l'Évangile de Jésus-Christ ? Cependant, à mes risques et périls, je voudrais noter deux points qui me paraissent importants pour notre sujet :

— d'une part, le progrès de la *sécularisation* qui paraît difficilement niable, au niveau de la vie quotidienne. C'est la conséquence à la fois des technologies qui changent les préoccupations des hommes et des sciences humaines qui fournissent des explications non religieuses. En conséquence, il me semble que la « religion chrétienne » est soumise à des actions corrosives, mais ce qui est atteint en premier, ce n'est pas le christianisme comme tel, c'est plutôt le vieux fonds religieux païen qui nous habite tous encore, nous hommes du 20^e siècle.

— d'autre part, nous assistons à une évolution de la *demande sacramentelle* de la part des populations. Il semble qu'il y ait là comme deux mouvements à la fois contradictoires et coordonnés. Le premier mouvement va dans le sens de l'*héritage religieux*, d'une génération à l'autre, avec un coefficient d'érosion plus ou moins fort selon les cas. On parlera, à ce sujet, de besoin religieux ou de religion populaire ; et l'on y verra une sorte de revanche sur les excès de la rationalité. Dans le même temps, un second

courant concerne l'image que l'on se fait de l'Église : cette image doit être, pense-t-on couramment, toujours plus conforme à un *idéal évangélique* (les droits de l'homme, le combat contre la faim dans le monde, le sens de la miséricorde, le refus du racisme, etc.).

Dès lors, nous aurions à utiliser deux paramètres pour juger de l'influence du christianisme : le premier (le plus connu) est celui des statistiques de pratique religieuse (eucharisties, baptêmes, mariages, enterrements) ; le second (plus difficile à utiliser) serait à chercher du côté de l'influence du christianisme et de l'Évangile sur la Cité et sur les consciences (je pense à l'audience du christianisme au Japon qui dépasse largement le nombre des baptisés ; je me réfère également à quelques intuitions de l'historien Jean Delumeau).

Diversité des approches théologiques et pastorales. Il ne faut pas croire qu'il existe des théologies « insensibles ». Toute option théologique porte avec elle une sensibilité, une orientation, une ébauche de pratique pastorale. Pour mieux comprendre le travail d'analyse historique que nous allons faire dans les pages qui suivent, je vais me permettre de proposer trois approches : deux que je récuserai et une troisième que j'adopterai. On me pardonnera la simplification que cela représente.

— Il y a les théologiens qui défendent *le don de Dieu* (dans la vie sacramentaire) comme s'il était un en-soi, entièrement déconditionné. Ce déconditionnement apparaît aussi bien à la source historique de l'événement de Jésus que dans l'actualité contemporaine. On pourrait dire que les conditionnements socio-économico-culturels n'entrent pas vraiment dans le donné sacramentaire (je pense à telle position sur l'eucharistie immuable ou sur le baptême dans son rapport au Salut).

— Il y a l'autre position (à l'extrême opposé) de ceux qui *utilisent* les sacrements pour autre chose que leur valeur et réalité spécifiques. On dénotera ici une attitude « idéologique », sans nier parfois une grande générosité apostolique. Le risque consiste alors à sacraliser des données anthropologiques ou sociologiques.

— Pour pouvoir juger équitablement les 25 années écoulées, je souhaite faire partie de ceux qui cherchent à faire apparaître *le caractère contestataire* du sacrement, comme don de Dieu et non point conquête de l'homme, *au cœur* même du mouvement par lequel *la foi* se doit d'assumer les données *anthropologiques* fondamentales, telles qu'elles sont vécues dans les différentes cultures. Plus simplement, c'est toute la question de l'Incarnation rédemptrice et de son sens pour les générations à venir. Comment découvrir à l'intérieur de *l'acte sacramentel* le rapport lui-même intérieur entre le *don de Dieu* signifié et la nécessaire *participation active* du chrétien ?

Si je me suis permis de présenter ainsi mon approche théologique, c'est par souci d'honnêteté, car je ne puis pas ignorer que toute lecture historique a sa part de subjectivité, ou mieux, de présupposé objectif d'interprétation. S'il me fallait avouer les questions qui ont été présentes à mon esprit pour interroger cette « histoire de 25 ans de pastorale sacramentelle », je dresserais la liste suivante :

— les sacrements chrétiens et leur origine en Jésus : le problème de l'institution des sacrements : lien et distance par rapport à Jésus ; les sacrements chrétiens commencent avec Jésus ressuscité ;

— les sacrements dans leur rapport aux milieux de vie et aux cultures, compte tenu non seulement des immenses différences à travers le monde, mais aussi des particularités de tel ou tel groupe social proche de nous ;

— les sacrements et la foi : comment assurer que les sacrements soient toujours les sacrements de la foi, tant du côté de l'Église qui les offre que du côté de l'Église qui les demande ;

— les sacrements et l'Église. C'est un peu le même problème que le précédent, mais en soulignant la réciprocité : pas d'Église sans sacrement, pas de sacrement sans Église. Mais alors, dans ce dernier cas, de quelle Église concrète s'agit-il ? L'Église peut-elle « suppléer » comme aux temps de chrétienté ?

— enfin, à l'intérieur des problèmes d'Église, nous aurons à considérer la question des « ministères », indispensables à la régulation des sacrements, et le problème

permanent du rapport entre les Églises particulières et le centre romain.

C'est avec toutes ces pensées présentes à notre esprit que nous pouvons aborder les 25 ans de pastorale sacramentelle.

Préludes : ... 1958-1964

LE TEMPS DES PIONNIERS OU LA FIN DE LA PRÉ-HISTOIRE DE VATICAN II

Il faudrait beaucoup de temps et beaucoup plus de compétence que la mienne pour évoquer cette période commencée bien avant 1958³. Néanmoins, il est tout à fait important que je l'évoque pour la rectitude des perspectives. Disons en quelques mots que *tout* ce qui va suivre grâce au Concile est déjà *dans l'œuf*. Tout sera prêt pour que le CPL se mue en CNPL, tant il est vrai que le CPL portait dans ses flancs l'esprit et parfois la lettre du futur concile. Essayons de caractériser ces années qui furent plus qu'une étape, une véritable source.

*1) Le renouveau liturgique :
un grand « mouvement » appuyé
sur le Centre de pastorale liturgique*

Il est tout à fait impossible de dissocier à cette époque deux réalités qui se portent et se confortent mutuellement.

3. Je n'aurais jamais pu écrire toutes les pages qui suivent si je n'avais bénéficié du travail de Jean-Marie Hum. On sait non seulement tout le travail qu'il a fait durant tant d'années au service de la pastorale sacramentelle en France, mais encore plus récemment pour la mise en ordre des archives du CNPL. C'est grâce à ses précieux renseignements que j'ai pu édifier les petites chronologies proposées plus loin. J'ajoute que je m'excuse d'avance pour les lacunes ou les jugements trop hâtifs : il faudra me les attribuer comme rançon d'une lecture inévitablement limitée.

La première réalité, qui se manifeste plus clairement dans l'immédiat après-guerre, est une sorte de *lame de fond*, donc tout autre chose qu'un pur mouvement intellectuel. En vérité, c'est d'une *mystique* qu'il s'agit. Si je n'avais pas peur d'utiliser un ancien pour une actualisation très particulière, je dirais que ce qui se passe est comparable à ce que saint Léon exprime dans un de ses sermons (de l'Ascension) : « ce qui était visible en notre Rédempteur est passé dans les mystères (*in sacramenta*) ». Ce n'est pas trop de dire en effet que le mouvement liturgique est avant tout une manière de « vivre » le Christ dans ses mystères. La poussée de sève de la vie ecclésiale lui vient de sa richesse permanente, à savoir le trésor de sa liturgie.

La seconde réalité nous est également bien connue, car elle a laissé heureusement des traces, je veux parler de l'*immense travail* des *chercheurs*, exégètes, historiens, théologiens, patristiciens, œcuménistes... qui ont fleuri à cette époque. Jamais le mouvement liturgique n'aurait produit les fruits qu'il a produits, sans le travail acharné de ces pionniers. Que l'on songe seulement à la collection *Lex Orandi* et à la revue *La Maison Dieu* ! (je cite seulement pour mémoire deux livres qui ont eu une grande influence : *le Mystère pascal* de Louis Bouyer et *Le sacerdoce dans le mystère du Christ* de Joseph Lécuyer).

Mouvement de fond et exigences intellectuelles ne se rencontrent pas que dans les livres ou revues, mais encore dans les hommes et les groupes humains. Je veux évoquer ici l'influence des abbayes belges ou allemandes (qui apparaîtront comme des phares), l'intérêt considérable des rencontres internationales (si bien que tous les futurs experts en liturgie à Vatican II se connaissaient déjà depuis longtemps), sans oublier les innombrables sessions et congrès. On se souvient de l'alternance entre les sessions organisées par le CPL, celles de Vanves plus techniques et moins nombreuses et celles de Versailles pour un plus grand public⁴.

4. Comme il est impossible de tout citer, rappelons au moins les trois congrès avec leur thème : *Versailles* 1954 (Le renouveau liturgique dans

Bien évidemment des critiques sont à faire à propos de cette période et de cette tendance : certains craignent un « panliturgisme », d'autres rappellent opportunément que la vie de l'Église n'est pas tout entière dans la liturgie. Il faut entendre encore aujourd'hui ces critiques. Il reste qu'au cours de ces années (avec ou sans la vertu de « pétulance »), pour le plus grand bien de la vie apostolique et de l'engagement des chrétiens, on découvre la dynamique d'une *Eglise en prière* (on reconnaîtra ici l'ouvrage publié sous la direction du chanoine Martimort, 1^{re} édition : mai 1961). Sans exagérer, nous pouvons dire que le renouveau christologique, ecclésiologique et sacramentaire de l'après-guerre s'est *actualisé* dans l'Église de France en grande partie grâce au mouvement liturgique.

2) *L'évolution de la vie liturgique à l'intérieur du « corset » antéconciliaire*

Je voudrais rappeler ici une donnée qui étonne toujours les jeunes générations. A cette époque, *nos limites* étaient très strictes (le latin était une sorte d'absolu, le *Pater* ne devait pas être dit par le peuple mais par le président seul, etc.) et pourtant la vie était la plus forte, elle ne demandait qu'à éclore, à s'exprimer. c'est pourquoi un certain nombre de « déblocages » significatifs ont eu lieu, bien avant le concile. Notons, sans chercher à tout dater de façon précise :

— le développement des « commentaires » et du rôle du commentateur, dans la messe (car toute les lectures étaient « doublées », en sur-impression) ;

— la messe du dimanche soir (une conquête pastorale), donc la modification de la rigueur et de la conception du jeûne ;

— la restitution de *la vigile pascale* (décidée fin 1951, avec une première expérimentation à Pâques 52), alors

l'effort de rechristianisation) ; *Strasbourg* 1957 (Bible et liturgie) ; *Angers* 1962 (Liturgie et vie spirituelle). Quand on lit la liste des travaux des « Vanves » et des « Versailles », on est étonné de constater que l'essentiel des sujets importants de sacramentaire et de liturgie y a été abordé.

qu'elle avait été jusque là anticipée au matin du samedi saint !

— le rituel bilingue latin-français pour les sacrements (28 novembre 1947, avec élargissement de l'emploi du français, 30 octobre 1953).

En poussant les recherches, nous aurions trouvé bien d'autres exemples montrant que la vie était là, comme un fleuve souterrain, demandant à jaillir à l'air libre d'un moment à l'autre. Grâce au recul du temps, nous pouvons dire que tout était prêt pour Vatican II.

3) *Le fruit du renouveau liturgique : la Constitution conciliaire sur la Liturgie (1963)*

Ce fruit était inimaginable 20 ans avant, 10 ans peut-être... Nous étions habitués à cette interprétation du concile de Trente, qui voulait que les rituels soient « gelés » pour protéger ainsi le don de Dieu.

Et voici qu'advenait cette rencontre la plus nombreuse jamais réalisée (plus de 2 000 évêques !). En octobre 1962, le Concile Vatican II était lancé. Il n'est pas question ici d'entrer dans une chronique des événements. Disons seulement que le choix prioritaire du schéma sur la liturgie n'a pas tenu à des arguments doctrinaux : la vraie raison étant que les autres schémas proposés devaient être — de l'avis de la majorité — soumis à une nouvelle rédaction. Or, il devenait important de constater qu'une Église décidée à faire sa réforme (réforme de sa vie, de ses comportements, de son langage, etc. pour être plus fidèle à l'Évangile) inaugurerait ce mouvement en partant de ce qu'elle vivait de plus intime, la vie liturgique. C'est dire l'importance de ce choix conjoncturel.

Pendant près d'un mois de débats, personne ne pouvait pressentir dans quel sens les pères conciliaires allaient voter. L'ironie a même voulu qu'à la fin de ces discussions jugées parfois interminables, Jean XXIII ait d'autorité introduit saint Joseph au canon romain. Scandale pour les purs liturgistes. Étonnement heureux pour d'autres (on pouvait donc toucher à cet intouchable). Toujours est-il

que le lendemain — un certain 14 novembre 1962 — le premier vote eut lieu. Et ce fut l'étonnement teinté de joie : plus de 2 000 évêques du monde entier étaient d'accord avec le texte proposé ! Dès lors, commença le minutieux travail de la commission. La série des votes s'étala sur deux sessions : c'est dire le sérieux avec lequel ce travail fut mené. Finalement, tout ce qui était voté indiquait à la fois une nouvelle pratique et une ouverture à des réformes ultérieures. Le texte de la Constitution sur la liturgie était vraiment libérateur⁵.

S'il me fallait résumer en quelques propositions l'apport de Vatican II, dans ce panorama de 25 ans de pastorale sacramentelle, j'en retiendrais quatre :

1. La place décisive faite à la *langue vivante* (décisive, parce qu'elle entraîne avec elle tous les problèmes de la rencontre de la foi et de la culture).
2. L'importance tout à fait nouvelle accordée à la *liturgie de la Parole* dans tous les sacrements (rappelons qu'il n'y avait guère qu'à la messe que l'on valorisait cette liturgie, dans le meilleur des cas). On peut dire que désormais le peuple de Dieu accepte ce « labourage » par la parole biblique.
3. Dans toute liturgie, c'est *toute la communauté* qui est *célébrante*, avec toutes les conséquences à en tirer sur la résurrection de la concélébration des ministres et éventuellement sur la diversité des ministères.
4. L'équilibre dynamique entre *le don de Dieu* livré et signifié dans la liturgie et *la vie évangélique* monnayée dans l'existence quotidienne.

Tout était donc prêt pour que s'ouvre l'histoire post-conciliaire. Pour cela, Paul VI avait prévu la mise en place du *Consilium* pour l'application concrète de la réforme liturgique. C'est cet organisme romain qui a permis au texte de la Constitution liturgique de ne pas rester lettre morte. On ne dira jamais assez combien fut exemplaire ce

5. Puis-je ajouter qu'une des choses qui a fortement influencé le vote des évêques en faveur de la langue vivante fut la célébration *hebdomadaire* d'une liturgie non latine (orientale, copte, etc.) avant la séance conciliaire.

travail d'application pratique du *Consilium*. Quel dommage que l'on n'ait point songé à en faire autant pour d'autres secteurs de l'ecclésiologie !

I^{re} période : 1964 - 1969

LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS CONCILIAIRES

On pourrait donner comme sous-titre à cette période : « comment on découvre la route, en la faisant ». Tout était lancé, mais tout restait à faire, et la route n'était pas connue d'avance. Nous allons l'examiner un peu en détail. Pour cette période, comme pour les suivantes, nous dresserons une petite chronologie (hélas incomplète), puis nous décrirons les caractéristiques principales.

A. Petite chronologie

- 1963-64 : lancement des commissions de liturgie, à la suite et à la demande du concile. Souvent, il faudra remplacer des commissions qui n'ont d'existence que dans l'*ordo* des diocèses. Il faudra aussi des hommes nouveaux. Déjà le CPL propose une sorte de statut commun sur le rôle des commissions diocésaines de liturgie.
- 1964-65 : des *enquêtes* sont proposées dans les diocèses, auprès des prêtres. Elles sont parfois très ouvertes : « que souhaitez-vous comme changements dans la liturgie de la messe et des autres sacrements ? » Je dois témoigner que *tout* ce que les prêtres du diocèse de Lyon avaient demandé en 1964 a été obtenu et au-delà.
- 1965 : — fondation du CNPL (juillet-septembre) dans la suite du CPL et nomination par l'épiscopat français de son premier directeur, Jacques Cellier.

— Congrès CPL de *Versailles* avec comme thème : « La messe paroissiale en 1965 » (*LMD* 84-85)⁶ ;
 — en décembre, le texte des *Évêques de France* sur la *pastorale du baptême des petits enfants*⁷. Texte-clef et texte-source, car il a souvent servi de référence pour la prise en compte du problème posé par le rapport entre foi et sacrement. Ce texte représente en outre une sorte d'application du concile dans le sens de la pastorale sacramentelle. En demandant un délai de préparation pour le baptême, les évêques souhaitent que les demandeurs du baptême fassent une expérience de l'Église, ainsi qu'un certain chemin dans la foi.

1966 : — session de Blois sur la *pastorale des sacrements* dans l'ensemble de la mission de l'Église (également sur la baptême et sur le mariage), où sont posés les fondements du tryptique : évangélisation, sacrement, catéchèse ;
 — premières recherches (jugées urgentes) sur la traduction du « canon » de la messe en langue vivante (cf. *LMD* 92).

1967 : — colloque à Louvain sur « Liturgie et sciences humaines » (cf. *LMD* 91). Des bases sont donc déjà posées sur ce problème qui va prendre de plus en plus d'importance ;
 — travail sur les trois nouvelles prières eucharistiques (*LMD* 94), en vue du synode de 67 ;
 — septembre : session d'Alençon sur « la pastorale liturgique dans la mission de l'Église ». C'était déjà avec le P. Le Guillou et Henri Denis le thème de l'Église-sacrement : quel rapport établir entre les sacrements et la sacramentalité de l'Église ?

6. Désormais nous renverrons à *La Maison-Dieu* sous le signe *LMD*, suivi du numéro de la revue. Pour l'histoire de ces 25 ans, elle représente un trésor capital.

7. *La Documentation Catholique* (= *DC*), n. 1466 (6 mars 1966), col. 457-466.

1968 : possibilité de la messe le samedi soir comme anticipation du dimanche⁸.

1969 : — avril : sortie du nouvel *Ordo* de la messe, promulgué par Paul VI (c'est de là que date le début de rupture de Mgr Lefebvre) ; importance de la Présentation générale du Missel romain ;

— les premières réflexions un peu organisées sur les « messes de petits groupes » (cf. *LMD* 100) ;

— les nouveaux rituels du mariage, du baptême des petits enfants et des funérailles paraissent à Rome (19 mars, 15 mai et 15 août), puis peu après en version française (avril, juin 1969 pour les deux premiers, février 1972 pour le troisième) ;

— à cette époque, en France, certaines commissions de liturgie sentent qu'elles ont franchi une étape. Elles s'épuisent. Il leur faut une restructuration complète, pour plus d'efficacité et d'insertion dans l'ensemble de la pastorale.

Enfin, pour toute cette période (et cela continuera), il faut noter l'effort considérable de formation à Bellefontaine, dès 1964, puis à Avrillé, où sont invités les responsables des commissions de liturgie. On y refait complètement ses « classes » de théologie de la liturgie, pendant un mois complet, sans oublier les autres dimensions de la pastorale.

B. Caractéristiques de cette période

Au risque de simplifier des données toujours complexes, je noterai trois caractéristiques :

1. C'est le temps de la prise en compte et de l'évaluation de la tâche sacramentelle, de son ampleur et de son articulation avec l'ensemble de la pastorale et de la mission de l'Église.

Les sessions et leur thème sont très éloquents à cet égard. A Versailles, en 1965, il faut sensibiliser les « curés »

8. *DC*, n. 1517 (19 mai 1968), col. 874.

aux problèmes de la messe paroissiale. En 1966, à Blois, la liturgie est confrontée avec l'ensemble de la pastorale de l'Église. Et en 1967, à Alençon, on parle déjà (quatre ans avant Mgr Coffy) de la place des sacrements dans la sacramentalité de l'Église : quel visage l'Église donne-t-elle d'elle-même lorsqu'elle célèbre un sacrement ? Mais il semble bien que le texte de l'épiscopat français sur *le baptême* soit à la fois le plus important et le plus caractéristique de cette époque. Il trace la voie de la future pastorale sacramentelle, celle qui harmonise non seulement les sacrements avec le visage de l'Église mais avec tout l'effort cohérent d'évangélisation. En allant à contre-courant de la pastorale du baptême immédiat, l'Église disait quelque chose du rapport du baptême au Salut, elle soulignait l'importance de la foi, elle souhaitait que les efforts faits pour la Mission et ceux exigés par les sacrements se rejoignent en vérité.

2. C'est le temps où l'on se donne *les moyens de conduire cette pastorale*. On commence, du moins, à se poser cette question très opératoire : comment et avec qui appliquer la réforme conciliaire ? Je rappelle quelques-uns de ces moyens :

- la relation active avec la « base » par des enquêtes,
- la mise en place de commissions nouvelles, avec le souci d'y représenter les autres secteurs de la pastorale (action catholique, catéchèse...)
- l'école de formation de cadres ou de compétences, pour l'animation de cette pastorale liturgique dans les diocèses.

3. C'est enfin et surtout concrètement le temps des *réalisations* pratiques, c'est-à-dire en liturgie la grande *production des rituels et livres liturgiques*, sans lesquels la réforme ou bien n'aurait pas eu lieu, ou bien aurait sombré dans l'anarchie la plus totale. Il faut regarder de près, à ce point de vue, la série des 14 ordonnances de l'épiscopat français, leur caractère prudent, progressif, inéluctable (mois après mois). En 5 ans, toute la messe peut-être célébrée en français.

Ajoutons à tout cela, l'événement que représente la promulgation du nouvel *ordo missae* de Paul VI. C'était la relativisation inévitable de l'« immuable » messe de saint Pie V. Dans le même temps, on assiste aussi à la dissémination des eucharisties, qui prolifèrent en « messes domestiques », dans les remous de 1968 ! Plus encore, les laïcs pourront recevoir la communion dans la main et la porter aux malades. C'est un nouveau rapport au sacré.

Je voudrais noter enfin l'importance de la promulgation des *deux rituels* du baptême des petits enfants et du mariage. Il s'agit en effet des deux rituels qui (à part celui des funérailles) nous met en contact avec les masses les plus populaires et les plus éloignées de l'Église. Or, pour la première fois, le rituel du baptême est adapté aux parents et à leur responsabilité explicite ; pour la première fois, des futurs époux sont conviés à choisir le texte des lectures bibliques. Cela aura sans doute bien des conséquences. C'est ce que nous allons voir dans la période suivante.

II^e période : 1970 - 1975

LA MISE EN PLACE D'UNE PASTORALE SACRAMENTELLE AU SERVICE D'UNE ÉGLISE, SACREMENT DE SALUT AU MILIEU DES HOMMES

Au risque de paraître un « combattant » du passé, je pense que cette période fut la plus chargée en histoire, la plus remuante (nous recevions l'effet des vagues de 1968), la plus passionnante peut-être... Même si cette vision est déformante, elle peut nous rappeler que nous ne sommes dans le présent qu'avec notre manière d'assumer le passé.

A. Petite chronologie

1970 : — la période qui s'ouvre pourrait se mettre sous le titre suivant : « quand la pastorale sacramentelle conquiert son droit de cité pastoral ». voir deux articles de bilan : *LMD*

101 (Père Roguet, «Après vingt-cinq ans»), *LMD* 104 (Henri Denis, «Vers une nouvelle étape»).

— entre 1970 et 1975 : la mise en place, lente et difficile, des *responsables diocésains de pastorale sacramentelle* et des «services» diocésains. Le Centre Jean-Bart à Paris, le service diocésain de Lyon, ... sont les témoins de cette mise en place. On en dit autant des publications émises par ces centres, par exemple le bulletin *Signes*. Sur la fonction du responsable diocésain de pastorale sacramentelle, on lira *LMD* 112 : «Pastorale sacramentelle et responsabilités ecclésiales.»

— à partir de 1970, diffusion de «*Prière du temps présent*». C'est déjà un événement pour la prière des prêtres, des religieux et religieuses, et bientôt des fidèles. La prière devient autre chose qu'une obligation, elle est une exigence, une nourriture...

1971 : — janvier : le rapport «*Évangélisation — sacrement*» de Mgr Coffy⁹. Il est très intéressant de le relire, car toutes les questions essentielles qui se posent et se poseront y sont formulées ;

— session de Chantilly, sur «*Évangélisation et sacrement*» et sur le sacrement de Pénitence ;

— préparation d'un rituel du *baptême des enfants en âge de scolarité* (*LMD* 104) (le rituel paraîtra en français, après une large expérimentation, en mars 1977) ;

— texte de la région Centre-Est sur la *confirmation*, qui bénéficie des travaux faits ailleurs, et qui en inspirera beaucoup d'autres ensuite. Insistance sur le rapport «*confirmation-communauté d'Église*» ;

— à Lourdes, les évêques français rappellent l'obligation du baptême des petits enfants pour les familles chrétiennes, mais prennent en considération le cas des familles déchristianisées ;

— surtout, toujours à Lourdes, en novembre, ce qui sera appelé plus tard le rapport Coffy, «*Église, signe de Salut,*

9. *Id.*, n. 1581 (7 mars 1971), pp. 231-234.

au milieu des hommes ». C'est, pourrait-on dire, la charte sur Église-sacrement¹⁰.

- 1972 : — janvier, à Rome, publication du rituel du *baptême des adultes* (son adaptation française paraîtra en 1974);
 — c'est l'époque où l'on parle beaucoup de *créativité* (LMD 111);
 — on commence à s'informer et à discuter au sujet des assemblées dominicales en l'absence de prêtre (ADAP);
 — décembre : publication du rituel de l'*onction des malades* (LMD 113), la traduction française paraîtra en 1977:
 — à Rome, motu proprio de Paul VI « *Ministeria quaedam* », établissant des ministères institués;
 — note de la commission épiscopale de liturgie sur « *Pastorale sacramentelle et responsabilité épiscopale* ». On rappelle les fonctions essentielles de l'évêque *moderator*, *promotor* et *custos*¹¹.

- 1972-73 : — noter, à cette époque, l'effort qui est commencé depuis quelques années et qui se poursuivra, du point de vue *œcuménique*. En deux ans, le Groupe des Dombes publie « *Vers une même foi eucharistique* »¹², puis « *Pour une réconciliation des ministères* »¹³.

- 1973 : — pointe extrême de la recherche « *créative* ». On se demande en haut lieu s'il ne faut pas demander à Rome la possibilité de créer des prières eucharistiques, dans la fidélité à leur structure fondamentale. Il en sortira un numéro de « *Fêtes et Saisons* »;
 — juillet : fin du mandat du Père Cellier comme directeur du CNPL;
 — novembre : Lourdes, avec le texte du rapport Coffy II,

10. R. Coffy, « Église-sacrement », dans *Église, signe de salut au milieu des hommes*, Paris: Centurion, 1972, pp. 9-72.

11. LMD 112, pp. 7-27; cf. DC 1620 (19 novembre 1972), p. 1027.

12. DC, n. 1606 (2 avril 1972), pp. 334-337.

13. *Id.*, n. 1925 (4 février 1973), pp. 132-137.

« *Une Église qui célèbre et qui prie* » (place de la dimension de transcendance dans toute l'action de l'Église)¹⁴.

1974 : — avec Philippe Béguerie, nouveau reponsable du CNPL, une grande session intitulée Francheville 74 (avec expositions et portes ouvertes pour l'Art Sacré). Cette session, préparée par le colloque de Bièvres (*LMD* 114), fait une recherche importante sur le rite et l'homme, sur *l'anthropologie sacramentelle* (cf. Didier, Vergote, J.-Y. Hameline). L'Église-sacrement fait appel aux sciences humaines, comme saint Thomas faisait appel à la philosophie d'Aristote, au 13^e siècle (Père Gy, cf. *LMD* 119).

1975 : — publication de cinq nouvelles prières eucharistiques (réconciliation, enfants). D'autres prières eucharistiques approuvées pour différentes occasions ou pour des groupes particuliers sont rassemblés avec celles-ci dans un recueil : « *Eucharisties de tous pays* ».

C'est aussi dans cette période (depuis 71) que l'expérience de Lugny (Autun) pose le problème de « mariage non sacramentel ». On parle plus nettement de *l'accueil* d'un enfant au baptême, plus généralement de la ritualité qui conviendrait à des célébrations non sacramentelles.

B. Caractéristiques de cette période

Il me semble — et c'est tout à l'honneur de notre Église — qu'au moment où les esprits bouillonnent le plus, c'est alors que cette même Église multiplie les efforts de réflexion. En résumé, on pourrait dire que cette période *créatrice* a été placée sous le signe de la *réflexion régulatrice*.

14. R. Coffy, *Une Église qui célèbre et qui prie*, Paris: Centurion, 1974, pp. 9-73 ; cf. *DC*, n. 1643 (2 décembre 1973), pp. 1012-1014.

1. Il faut placer en premier lieu le texte fondamental et épiscopal sur *Église-sacrement de Salut* (le rapport COFFY I). C'est la première fois qu'une plume épiscopale s'exprime sur la *distance* entre le Christ et l'Église, distance qui suppose évidemment un lien. Oser dire que l'Église n'est pas le Christ, c'est ouvrir publiquement une voie différente de celle qu'a représentée lourdement l'adage « Hors de l'Église pas de salut ». Dans son rapport intitulé précisément « Église, signe de Salut au milieu des hommes », c'est la notion de *sacrement* qui permet de faire droit à la fois au lien et à la distance : l'Église est « sacrement » du Christ, du salut et du Royaume. Théologie nuancée et équilibrée, qui sera bientôt (deux ans après en 73) complétée par des réflexions sur la prière de l'Église). Mais, ce que je voudrais souligner, c'est que nous avons ici le *premier* texte d'*application régulatrice et opératoire* de la théologie de Vatican II. Il ne s'agit pas seulement de voter de beaux textes comme *Lumen gentium* ou *Gaudium et spes*, il fallait encore en tirer les conséquences ecclésiologiques concrètes, lorsqu'on accepte de reconnaître que nous ne vivons plus en chrétienté, ce qui ne peut rester sans effet sur la pastorale et sur le droit canon.

2. La seconde caractéristique de cette époque est très claire : c'est la mise en place — au niveau de l'ensemble des structures de l'Église de France — d'une *politique de « pastorale sacramentelle »* ayant droit de cité au cœur des diocèses et de la Mission. Il faut savoir que l'on revenait de loin : il n'y avait pas si longtemps, parler de liturgie, c'était se perdre dans le « culte », autrement dit une réalité « en dehors de la vie » ; s'occuper des sacrements, cela était réservé à tel prêtre qui n'était pas capable de faire autre chose. Il faut savoir que nous avons été mis dans un certain ghetto pastoral, nous avons connu « le temps du mépris ». Désormais, dans toute décision intéressant une paroisse, un secteur, une zone, un diocèse, on veillera à la dimension « sacramentelle ». Je crois pouvoir dire que cela est le fruit d'innombrables sessions, de stages de formation, d'articles de revue ou de modestes brochures. On le sait désormais :

si pour remplir sa mission, l'Église néglige la fonction « sacramentelle », on aura une Église qui boite.

Dès lors se mettent en place des *équipes diocésaines* de pastorale sacramentelle, où l'on trouve (nouveau tournement heureux pour les uns, détournement de mission pour les autres) des laïcs qui deviendront de plus en plus compétents. C'est la conséquence logique d'une Église Peuple de Dieu, responsable de sa participation active aux mystères sacramentels. Mais on devait aussi voir peu à peu se modifier l'image de l'évêque. Celui-ci était autrefois le serviteur presque passif d'une liturgie immuable : du même coup, ce n'est pas lui qui devait savoir ce qu'il fallait faire, c'était le cérémoniaire ! L'évêque, lui aussi, devient responsable en matière de pastorale sacramentelle. Comme l'explique le Père Gy, en commentant le n. 15 de *Christus Dominus* (décret sur la charge des évêques), les évêques sont *moderatores, promotores* et *custodes* de la vie liturgique qui leur est confiée (*LMD* 112, pp. 9-24). Je pense que l'approfondissement du rôle de l'évêque a modifié le comportement de celui-ci dans les célébrations. Certes, il ne s'agissait pas de tomber dans le culte de la personne. Mais tout évêque découvrait d'une manière un peu nouvelle le « prix » d'une célébration : ce qu'il faut de contacts préalables, de rencontres, d'innovations dans le langage pour être compris, et même au cours des célébrations. Que l'on pense seulement à ce que sont devenues les confirmations, en les comparant à celles des années 1950 !

3. Cette période se caractérise encore — en conséquence — par *des espérances étonnantes* pour le développement d'une *pastorale sacramentelle* liée à l'évangélisation. On ne se contente plus de paroles à ce sujet, on tente vraiment de faire exister une *cohérence* entre l'Église qui évangélise et l'Église qui célèbre ses mystères. Je me contente ici de rappeler ce que notre chronologie nous a fait découvrir :

— C'est la période de *créativité* qui a fait parfois si peur aux autorités, mais qui a produit aussi un foisonnement de vie. Tout le monde sait bien que la créativité n'est pas la

création. Mais personne n'a oublié non plus la phrase de Duhamel : il faut des milliers de mains sur des claviers pour que naisse un génie ou un virtuose.

— C'est la période d'essor *œcuménique*. On ne saurait être indifférent aux accords conclus entre des groupes d'Église différentes. On pourrait seulement regretter que les autorités de ces Églises ne les aient pas encore pris beaucoup au sérieux¹⁵.

— C'est la période où s'établit un dialogue serré et sérieux avec les *sciences humaines*. J'en veux pour preuve — mais je la crois éloquente — le fait qu'un anthropologue spécialiste de sciences humaines et de musicologie, Jean-Yves Hameline, ait été littéralement « embauché » pour être présent pratiquement à *tous* les travaux du CNPL. Ce dialogue est d'abord une nécessité historique, comme le rappelait le Père Gy, lorsqu'il comparait cette rencontre à celle de saint Thomas d'Aquin avec Aristote. Mais à l'usage — si l'on peut dire —, on s'est aperçu du fait suivant : qui allait être le meilleur défenseur du rite comme dimension de la vie humaine ? qui allait régénérer le sens du symbole ? qui allait justifier le bien-fondé de la fête ou des espaces rituels ? Qui, sinon les sciences humaines ? Expérience assez étrange, vu les méfiances des milieux ecclésiastiques vis-à-vis de tout ce qui est « réducteur » dans la science. De là à trouver que parfois les sciences humaines sont par trop conservatrices, il n'y a qu'un pas. Et, pour ma part, j'estime qu'il faut quelquefois le franchir..., ne serait-ce que pour produire de « nouvelles créations » sur lesquelles réfléchiront les savants.

— C'est la période où l'on se préoccupe beaucoup du *baptême* et du *mariage*, en raison des problèmes de *foi*. Peut-on continuer « comme on a toujours fait », s'il est vrai que 80 ou 85 pour cent des baptêmes que nous donnons ne conduisent à aucune vie ecclésiale, digne de ce nom en

15. Je note avec plaisir et intérêt que, presque dix ans après les accords des Dombes, les Églises (y compris l'Église catholique) disposent du texte de Foi et Constitution, dit texte de Lima, « *Baptême, eucharistie, ministère* ». Tout ce que l'on peut espérer, c'est que ce texte (qui porte précisément sur des sacrements) soit sérieusement étudié et pris en compte.

notre temps ? Autrement dit, le baptême tel qu'il est donné peut-il encore être le signe fondamental de l'*identité* du chrétien ? Il semble bien que l'on n'ait pas encore fini d'en parler. D'autant plus que commence à cette époque non point la réflexion sur la « religion populaire » (toujours respectable), mais la campagne pour le « catholicisme populaire », charriant des eaux plus troubles.

— C'est enfin la période où l'on voit le nombre des *prières eucharistiques* passer de quatre à dix (pour la France, car le nombre est relativement variable selon les pays). Ce fait mérite d'être noté. Quand on pense qu'en novembre 1967, on pouvait dire en français le *seul* canon romain et qu'aujourd'hui il n'est pas le plus fréquemment utilisé, semble-t-il, on comprend le fait culturel que représente le passage à la langue vivante (pour un texte dit évidemment à haute voix et non à voix basse). Il est permis de penser que dans les années à venir, les expressions vénérables de nos mystères liturgiques pourront faire droit aux requêtes des peuples tout autant qu'à la fidélité à la Tradition. Je me rappelle cette parole cruelle d'un évêque japonais (qui avait participé à la traduction de la 2^e prière eucharistique en langue japonaise) : « Je comprends ce que je dis en japonais, parce que je connais le latin qui est dessous » !

4. La dernière caractéristique de cette période n'est pas originale, mais on comprendra aisément qu'elle n'est pas la moins importante, ni la moins nécessaire : je veux parler de la continuation des *productions de livres liturgiques*. Les « chantiers », comme l'on dit au CNPL, sont toujours à l'œuvre. Sans faire un bilan exhaustif, nous notons les parutions suivantes : Prière du temps présent ; le rituel de la confirmation, le rituel des funérailles, le rituel du baptême des enfants en âge de scolarité et le rituel du baptême des adultes, le rituel de l'onction des malades.

Il est intéressant de remarquer cependant que déjà, à la fin de cette étape, on est en droit de s'interroger légitimement sur l'avenir des productions. Il n'y aura pas toujours des livres liturgiques à éditer, mais quand on en aura fini avec les « productions directes », il faudra aborder

les « productions dérivées », c'est-à-dire à côté des livres pour les fidèles, d'autres qui, sans être directement liturgiques, peuvent rendre grand service, comme la Bible liturgique, la collection du CNPL « Célébrations ».

Pour conclure l'examen de cette étape 1970-1975, je voudrais confronter mes propres interprétations avec celles qui sont parues dans le n° 120 de *La Maison-Dieu* (tables décennales 1965-1974) sous la plume des Pères D. Dye et J.Y. Hameline. Certes, l'étude fait par les auteurs porte sur les dix années précédentes et pas seulement cinq. Il vaut la peine de signaler avec eux les mots nouveaux qui sont apparus en cette période : créativité, adaptation, anthropologie, culture, pastorale sacramentelle... ; alors qu'on remarque des mots usés : formation liturgique, mystère pascal, vie spirituelle. Les auteurs constatent que les rapports « Église-Monde » deviennent prédominants, d'où l'Église-sacrement de salut et l'élargissement de la pastorale liturgique en pastorale sacramentelle¹⁶. De même, l'intérêt pour les sciences humaines, même s'il est ancien, ne fait que croître¹⁷.

Pour nuancer un peu mes propres réflexions et pour amorcer du même coup la période suivante, je note que les Pères Dye et Hameline rappellent l'importance de la liturgie comme acte, symbole et poésie. Il ne faudrait pas l'oublier, au profit d'une pastorale sacramentelle, qui pourrait faire manquer le sens de la symbolique en réduisant la liturgie à une catéchèse (*LMD* 120, pp. 7-19).

III^e période : 1976 - 1983

LE RECUEILLEMENT (OU LE REPLI ?) SUR LES PROBLÈMES DE CÉLÉBRATION

A la suite du Concile de Vatican II, un certain nombre de réactions se sont manifestées dans le peuple chrétien, et

16. Déjà sensible dans le n. 104, de 1970.

17. Voir le n. 120, p. 14, note 27, et le texte du P. Gy, p. 15, note 30.

la hiérarchie a essayé, sans nécessairement y réussir, à prendre en compte des tendances diverses, voire opposées : on ne m'en voudra pas de les donner dans le désordre : le retour à des sources méconnues, la peur de l'explosion, le danger d'autonomie des Églises particulières, la tentation « rétro », la liturgie comme refuge de la Religion retrouvée, l'attrait et la fascination de la Splendeur... Ce curieux mélange laisse entendre déjà combien il est difficile d'évaluer cette période, car nous en sommes trop près. Il est également difficile d'être équitable à son égard, car nous sommes tous et chacun dépendants de notre situation, de notre engagement, de notre passé, de notre projection dans l'avenir. On nous permettra donc de prendre un risque encore plus évident d'interprétation. L'intérêt de ce genre de chose, c'est que les problèmes qui vont apparaître à travers la chronologie demeurent actuels et cela permet d'éclairer notre jugement.

A. Petite chronologie

1975 : en novembre, à Solignac, rencontre des *régionaux* de pastorale sacramentelle, de musique liturgique et d'art sacré (car depuis quelque temps la responsabilité en matière de pastorale liturgique comporte ce que l'on appelle les « trois ordres »). Le thème en est le *Dimanche chrétien* : travail préparatoire à un document destiné à l'assemblée plénière de l'épiscopat français et marqué notamment par une certaine peur de voir le dimanche « bradé » par ceux qui pourtant se disent les chrétiens les plus militants. En arrière-plan de ce travail, il y avait la constatation que certains parmi les « militants » les plus actifs méconnaissaient quelque peu le lien entre la liturgie et la mission.

1976 : — en continuité avec ce qui précède, l'assemblée de Lourdes entendra un troisième rapport de Mgr Coffy (appelons-le le Coffy III), qui s'intitulera « *Église, assem-*

blée, dimanche »¹⁸. Texte irréprochable, défense et illustration de la tradition de l'eucharistie dominicale. Cependant les problèmes socio-culturels sont moins présents que dans « Église, signe de Salut... » Pourtant les paramètres du rassemblement chrétien montrent la mouvance dans laquelle nous sommes (cf. *LMD* 129).

Ce texte aura eu le mérite de préciser les fondements théologiques des assemblées dominicales de chrétiens, même en l'absence de prêtre. On se préoccupe alors de déterminer ou de rappeler les fondements de l'identité chrétienne et ecclésiale.

— 25 octobre : dans un contexte marqué par des attaques répétées des milieux intégristes, contestant jusqu'à l'orthodoxie des responsables d'Église, les évêques de France publient une « Lettre aux catholiques de France »¹⁹, qui est une sorte de *compendium* des vérités à croire. Est-ce ce contexte qui fait parler à certains de concession et qui explique le ton du document, plus porté à réaffirmer les vérités à croire qu'à les faire apparaître comme croyables et désirables selon l'esprit de l'Évangile ? Le problème de l'acte de foi chrétienne dans un monde marqué par la sécularisation est-il suffisamment pris en compte ?

— rappelons que c'est en 1976 que paraît, en France, après une période de « provisoire » le nouveau rituel de la Confirmation, dont la mise en œuvre a été le point de départ de recherches nombreuses et variées sur la pastorale de ce sacrement.

1977 : — année féconde du point de vue des *publications liturgiques* en français : rituel des ordinations et de l'institution aux ministères, rituel du baptême des enfants en âge de scolarité, rituel de l'onction des malades ;
— année de la *musique* : en juin-juillet se tient à Paris un congrès de toute première importance : *Musiques et célébrations*²⁰ sous la responsabilité de Sébastien Dey-

18. R. Coffy, « Église, assemblée, dimanche », dans *Construire l'Église ensemble*, Paris: Centurion, 1976, pp. 101-145 ; cf. *LMD* 130 (1977), pp. 7-18.

19. Dans *Construire l'Église ensemble*, *op. cit.*, pp. 17-25.

20. Cf. D. Hameline, « Idéologies et pratiques de la musique liturgique. Le Congrès de l'U.F.F.M.S. », *LMS* 131 (1977), pp. 159-199.

rieux, puisqu'il consacre le travail fait au plan national par tant d'artistes et compositeurs. Résultats estimables qui n'empêchent jusqu'à ce jour les critiques de certains à l'égard des chants liturgiques en français, sans distinction ; — année où paraissent, entre autres, deux textes interprétés comme marquant un net coup de frein par rapport à certaines orientations post-conciliaires. D'une part, le texte romain *Inter insigniores*²¹ qui dit non à l'ordination des femmes au presbytérat, avec des arguments qui paraissent aux uns convaincants, aux autres insuffisants. D'autre part, la revue *Communio*²², dans un numéro du début de l'année, se permet une critique violente contre l'idée d'Église-sacrement de Salut. Ainsi se trouve contexté le fait de parler de l'Église en termes de « signe ».

1978 : — parution en français du *rituel de la pénitence et de la réconciliation*. Il s'agit d'une traduction du rituel romain, mais aussi d'une adaptation au contexte culturel des pays francophones, et donnant de précieuses indications pour la pastorale ;

— la situation pastorale du baptême généralisé des petits enfants est ressentie de manière de plus en plus aiguë par les pasteurs, affrontés à un défaut de garantie pour l'éducation chrétienne de ces enfants et à un acte sacramentel dont la motivation de foi, de la part des parents, est difficile à vérifier. Devant cette situation, un certain nombre de diocèses : Rouen, Limoges... ou au plan d'une région, publient des textes de réflexion et de propositions. C'est ainsi que la région Centre-Est établit un texte résumant en cinq propositions ce que l'on peut considérer comme une nouvelle étape depuis le texte des évêques de France de 1965. Sa promulgation était confiée à chaque évêque dans son diocèse. En fait, cette

21. Traduction française dans *DC*, n. 1714 (20 février 1977), pp. 158-164.

22. J.-R. Armogathe, « Église-sacrements et sacrements de l'Église. Impasses et développements de la théologie des sacrements dans l'esprit du rapport de Mgr Coffy en 1971 », *Communio*, t. 2, n. 2, mars 1977, pp. 75-83.

publication n'a pas eu lieu dans tous les diocèses de la Région.

— en septembre, le Congrès d'Art Sacré en Avignon, intitulé : *Espace et célébration*. Dans un lieu idéal, le Palais des papes, on a pu vivre un harmonieux mélange entre la réflexion fondamentale et la rencontre d'œuvres d'art contemporaines²³ ;

— à leur assemblée plénière à Lourdes (octobre), les évêques français publient un exposé de la foi catholique en prenant comme trame la quatrième prière eucharistique du missel romain, sous le titre : « Il est grand, le mystère de la foi²⁴. »

1979 : — il faut noter la *lettre* de Jean-Paul II *aux prêtres* à l'occasion du Jeudi Saint²⁵. Certains auront pu noter que, dans un souci de se rattacher à la tradition ecclésiale, le pape cite Vatican II à partir de formules allant dans le sens du sacerdoce « tridentin ». Dans la ligne du document, les évêques français rappellent l'importance des vocations presbytérales²⁶, dont le caractère spécifique ne peut occulter le rôle des ministères laïcs, la définition de ces derniers appelant aussi une réflexion théologique ;

— en novembre, à Francheville, premier colloque national sur les assemblées dominicales en l'absence de prêtre (ADAP) : une bonne centaine de participants, dont beaucoup de laïcs. C'est l'occasion de faire un bilan où il apparaît que 67 diocèses sont concernés. C'est l'occasion aussi de faire le point sur les enjeux de ce genre de célébration et sur les problèmes qu'il pose, dans un contexte qui n'est pas celui des chrétiens d'Afrique ou d'Amérique latine²⁷.

23. Cf. LMD 136, *Des lieux pour célébrer*. Il convient de noter ici le lancement de la revue « Espace », qui précède de peu le congrès d'Avignon. Malgré les difficultés rencontrées depuis, nombreux sont ceux qui s'accordent à penser qu'une revue de ce genre est indispensable en France.

24. DC, n. 1475 (17 décembre 1978), pp. 1062-1073.

25. DC, n. 1762 (15 avril 1979), pp. 352-360.

26. *Id.*, pp. 367-369 (Bordeaux) ; 443-444 (Midi-Pyrénées) ; 731-733 (Sud-Ouest).

27. Cf. DC, n. 1783 (6 avril 1980), pp. 325-332.

1980 : — publication du petit livret théologique du Congrès eucharistique de Lourdes : « *Jésus Christ, pain rompu pour un monde nouveau* ». Ce livret, publié presque un an avant le Congrès — tenu en juillet 81 — est marqué par un sens œcuménique prononcé, par une volonté d'intégrer toutes les recherches théologiques depuis 30 ou 50 ans et par un sens pastoral tourné vers le service de la justice dans le monde ;

— le Jeudi Saint de cette même année, une nouvelle *lettre* du pape Jean-Paul II *sur l'eucharistie* qui contraste avec le texte précédent par son insistance sur le sacrifice et sur le *sacrum*²⁸ ;

— 20 octobre : publication d'une instruction de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur *le baptême des petits enfants*²⁹. Au niveau doctrinal, on peut noter que le rapport du baptême au salut n'est point pensé en termes de signe, mais certains numéros (29-30) prennent en compte une situation qui n'est plus celle de chrétienté et à partir de là demandent que l'on soit exigeant quant aux garanties d'un espoir fondé d'éducation chrétienne de l'enfant pour qui les parents demandent le baptême (selon les situations locales, les Conférences épiscopales peuvent décider de différer le baptême des enfants pour tout leur territoire).

1981 : en avril, le CNPL organise à Francheville une réunion des responsables diocésains des trois ordres (pastorale sacramentelle, musique liturgique et art sacré). Le thème en est « *L'art de célébrer* »³⁰. On y entend plusieurs exposés d'experts et des interventions épiscopales rappelant l'importance de la célébration comme « source » de la vie chrétienne. Mais ce qui a sans doute le plus marqué cette rencontre, c'est la convergence frappante sur le rôle des « signifiants » dans toute opération symbolique. Toute méconnaissance ou négligence à cet égard transforme inévitablement la liturgie en verbiage ou en idéologie. On

28. *Id.*, pp. 301-312.

29. *DC.*, n. 1797 (7 décembre 1980), pp. 1107-1113.

30. Cf. *LMD* 146 : « Pour un art de célébrer ».

remarquera que Francheville 81 n'est pas sans lien avec Francheville 74.

1982 - 1983 :

On nous permettra d'être plus discret sur ces dernières années trop proches de nous encore. Risquons simplement quelques données et quelques impressions :

1. Dans le domaine des rituels, le problème qui demeure posé est celui de leur mise en application. Les préliminaires de chacun d'eux sont encore trop peu connus et pas suffisamment utilisés dans toutes les actions de formation des responsables de pastorale sacramentelle. La préparation de l'édition définitive du rituel du baptême des petits enfants est en cours.

2. Un débat s'est instauré autour des célébrations communautaires du sacrement de réconciliation³¹ et s'est prolongé, dans un contexte élargi, jusque dans le Synode des évêques en septembre-octobre 1983³². Il faut attendre maintenant le document qui sera le fruit de ce Synode.

3. La présidence de l'eucharistie³³, l'hospitalité eucharistique³⁴, l'accueil des divorcés-remariés³⁵ ont fait l'objet de documents de types divers, qui apparaissent à certains comme seulement restrictifs, mais qui sont autant de points douloureux en pastorale et l'indice d'une situation en cours d'évolution.

4. La publication d'un nouveau Code de droit canon (25 janvier 1983) ne concerne pas directement la législation liturgique (le canon 2 le dit d'ailleurs expressément), mais

31. Cf. les conclusions de la session 1982 de la Commission théologique internationale sur la réconciliation et la pénitence, DC., n. 1864 (18 décembre 1983), pp. 1158-1169.

32. Cf. *Synode des évêques 1983. La pénitence et la réconciliation dans la mission de l'Église*, Paris: Centurion, 1984.

33. Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la foi sur le ministre de l'eucharistie, DC, n. 1859 (2 octobre 1983), pp. 885-887.

34. Note de la Commission épiscopale pour l'unité, sur l'hospitalité eucharistique avec les chrétiens des Églises issues de la Réforme en France, DC, n. 1849 (3 avril 1983), pp. 368-369.

35. Cf. l'exhortation apostolique de Jean-Paul II *Familiaris consortio*, du 22 novembre 1981, n. 84 (DC, n. 1821 [3 janvier 1982], pp. 32-33) et le communiqué de l'évêque d'Autun, du 8 octobre 1982 (DC, n. 1840 [21 novembre 1982], pp. 1080-1081).

invite à un discernement dans son application aux problèmes de pastorale sacramentelle : en particulier sur le rôle des laïcs dans ce domaine.

5. La Commission épiscopale de liturgie a entrepris avec un premier document sur les Assemblées dominicales en l'absence de prêtre la publication d'un certain nombre de dossiers en vue d'aider les évêques à exercer leur responsabilité propre dans la pastorale sacramentelle.

6. Le livre de prière intitulé « Prier chaque jour » veut prolonger d'une manière plus adaptée aux laïcs l'effort considérable accompli auprès des prêtres et des religieux et religieuses pour un renouveau de la liturgie des Heures.

B. Caractéristiques de cette période

Plus que jamais, il devient périlleux de proposer une évaluation pour une période qui est loin d'être très achevée. Je cours donc le risque d'être très vulnérable. On voudra bien y voir le signe d'un attachement à l'Église que j'aime (le silence, au contraire, pourrait être une forme de mépris). Malgré des intuitions et des jugements qui me tiennent à cœur, j'essayerai d'être le plus équitable possible. Trois caractéristiques s'imposent à moi en considérant ces six ou sept années écoulées.

1. *La peur ou la foi.* J'aurai pu écrire : la peur et la foi, car il n'est pas impossible que les deux réalités co-existent, notre expérience est là pour en témoigner tous les jours.

Cette période aura été marquée par la fin du pontificat (en partie paralysé) de Paul VI et par l'arrivée de Jean-Paul II, qualifiée par certains de « reprise en mains », et dans deux sens d'ailleurs fort différents³⁶. Il est sûr que, lorsque

36. Nous utilisons ces expressions, selon l'esprit sinon la lettre, à partir d'un livre fort respectueux et fort documenté de Jan Grootaers, *De Vatican II à Jean-Paul II* (Paris: Centurion, 1981). L'auteur semble bien connaître le déroulement des conclaves. Il note surtout, en 1974 au Synode romain, l'émergence des « jeunes Églises ». Pour lui, cette

l'on entend dire : « rien que le Concile », l'on peut craindre que la dynamique conciliaire de la réforme permanente ne soit réduite à une observation trop littérale, statique et inoffensive.

La hiérarchie estime de son devoir de « cadrer » à nouveau la foi, de redire le Credo, d'en exposer une synthèse autour de la quatrième prière eucharistique : « Il est grand, le mystère de la foi. » Des mises au point apparaissent nécessaires quant à des conceptions jugées trop ouvertes ou trop hardies à propos du baptême, du mariage et de la pénitence, sans parler de la place de la femme dans l'Église. Lorsque l'on considère le monde moderne, on est porté à n'en voir que les côtés négatifs par rapport à la foi et à la vie chrétiennes. Les années qui ont suivi le concile sont jugées sévèrement : on n'a pas assez expliqué le concile (ce serait à vérifier !), on a laissé libre champ aux abus (lesquels obscurcissent le ciel comme les « fumées de Satan »).

Les années que nous vivons sont marquées par le style que le pape actuel, ferme, solide et grand voyageur, a donné à la fonction pontificale. Spontanément, les magazines et les journaux (même les journaux catholiques avisés) ont tendance à reprendre le vocabulaire de Vatican I lors des voyages de Jean-Paul II (il est vu comme l'évêque de tous les chrétiens). Cependant, le sentiment ambiant dépasse la personne. En cette période d'insécurité, l'aspiration de beaucoup semble être la suivante : refaisons des murs solides à l'institution ecclésiale ébranlée, cela nous permettra de faire des « sorties » pour rappeler le monde à ses devoirs et à ses limites, au nom de l'Évangile. Cette position ne manque ni de vigueur, ni de grandeur, même si elle penche du côté d'une certaine chrétienté³⁷.

période est celle où les Églises occidentales devront laisser la parole aux Églises d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie... Souhaitons que leurs porte-parole n'aient pas été remplacés d'ici-là par des prélats moins évangéliques...

37. Un exemple — qui touche en quelque sorte au sacrement — le fera comprendre. Lors de l'assassinat de Mgr Romero, il n'a pas été dit en haut lieu que ce pasteur avait été d'abord un martyr de l'Évangile,

Il convient de noter une conséquence fort importante pour notre sujet et sur laquelle nous reviendrons : la « *pastorale sacramentelle* » tend à se reconstituer en « *pastorale liturgique* »³⁸. Cet effort s'accompagne d'un très grand soin, de belles réussites, et d'une ferveur qui n'est pas sans rappeler parfois le contexte des grands jours du CPL. Mais on sent aussi le besoin de s'appuyer sur des « rubriques » plus précises et plus rassurantes. On s'adresse à nouveau à Rome pour savoir, par exemple, si le peuple a le droit ou non de dire avec le prêtre : « Par lui, avec lui et en lui... »

2. *Le sacerdoce ou le(s) ministère(s)*. Grâce aux innombrables études réparties sur plusieurs dizaines d'années, on peut dire que Vatican II a privilégié la ligne du « ministère » par rapport à celle du « sacerdoce », lorsqu'il s'agit du sacrement de l'Ordre. Certes, le dernier concile n'a rien renié des enseignements précédents (Concile de Trente), mais il a complété, nuancé, modifié la problématique. Disons que la « dominante » de Vatican II — à propos des ministres ordonnés, car il n'a guère été plus loin — est nettement du côté du *service* : un don fait à toute l'Église sacerdotale pour qu'elle accomplisse authentiquement son œuvre de Parole, de célébration, d'apostolat et de charité.

Le Rituel des ordinations (latin : 1968, français : 1977) a entériné cette perspective. Mais l'encyclique de Paul VI sur le célibat en 1967³⁹ et le Synode des évêques de 1971⁴⁰ paraissent privilégier la ligne « sacerdotale » du pouvoir sacré. Or ceci n'est pas sans importance pour l'ensemble d'une pastorale des sacrements. Cette situation ambivalente n'est pas sans étonner les uns, sans inquiéter

mais qu'il s'agissait d'un crime d'autant plus odieux que l'on avait osé porter atteinte à une personne sacrée : le martyr était devenu un « sacrilège ».

38. La nouvelle séparation de la Congrégation pour les sacrements et le culte divin en deux congrégations, l'une pour les sacrements, l'autre pour le culte divin, ce qui fait retrouver la situation de 1969-1975, ne risque-t-elle pas d'être interprétée comme un indice de cette « réduction » de la liturgie aux rites ?

39. *DC*, n. 1498 (16 juillet 1967), col. 1249-1280.

40. Cf. *DC*, n. 1595 (17 octobre 1971), pp. 902-904 ; n. 1597 (21 novembre 1971), pp. 1002-1005.

d'autres : en réalité, selon un parallélisme bien perceptible dans les textes conciliaires, nous voyons aujourd'hui se déployer les deux lignes que j'évoquais plus haut :

— d'une part, il y a le courant que j'appelle conciliaire, animé par le *sens du ministère*, ministère apostolique (ordonné) ou ministères non ordonnés⁴¹. Il s'agit d'une pluralité de services qui concourent à donner à l'Église son visage évangélique dans le monde. La dimension « sacramentelle » du ministère ordonné ne saurait être ni oubliée, ni diminuée. Elle est indispensable à la rectitude « christique » et apostolique de l'Église, mais ce même ministère a besoin lui aussi d'autres ministères pour remplir sa mission sans monopole. Bref ! dans cette ligne on trouverait : l'effort des conseils presbytéraux, des conseils pastoraux, de la mise en place correcte du diaconat, des équipes de laïcs chargées de la préparation au baptême, au mariage, de l'animation des funérailles, sans parler des conseils pastoraux de secteurs, des équipes pastorales et des équipes d'aumônerie du monde scolaire et du monde hospitalier⁴². Inutile de dire que les femmes sont autant partie prenante de ces « ministères ou charges ecclésiales » que les hommes. Tout cet effort se poursuit actuellement sous nos yeux⁴³.

— d'autre part, il y a le courant proprement « sacerdotal », celui utilisé par le concile de Trente pour exprimer la spécificité du ministère ordonné. Le manque de prêtres peut contribuer à souligner cet aspect. Le prêtre est surtout

41. Nous rappelons pour mémoire le livre collectif (10 exégètes, 3 théologiens) paru en 1974 : *Le ministère et les ministères dans le Nouveau Testament* (Paris: Seuil), sous la direction de Jean Delorme et de la regrettée Annie Jaubert.

42. C'est le moment de signaler la brochure *Ministères et charges ecclésiales des baptisés* (rapport présenté par Mgr Marcus et Mgr Favreau à la demande du Conseil permanent de l'épiscopat). Jalon dans une recherche en cours, ce rapport représente en particulier le travail d'un groupe auquel ont participé jusqu'à 14 commissions épiscopales et services nationaux.

43. Beaucoup de diocèses ont de nombreux « permanents » laïcs, la plupart rétribués, même si l'on sent aujourd'hui un courant qui freine, en invoquant le manque de finances et la valeur du bénévolat.

(pas toujours) vu comme l'homme du sacré, l'homme « à part » pour l'Évangile et pour le culte.

Pendant des siècles, le ministère presbytéral a été le seul ; ou les autres, s'ils existaient, n'existaient qu'en référence à lui : le diaconat, le sous-diaconat, les ordres mineurs n'étaient plus que des étapes vers le sacerdoce. Les évêques sont fondamentalement des prêtres, ayant en plus une juridiction pastorale.

Bien entendu, dans cette ligne, il est exclu que les femmes puissent accéder à la prêtrise. Mais on comprend aussi la difficulté d'un diaconat permanent à exister et l'importance majeure du recrutement des vocations sacerdotales. La dualité sacerdoce — laïc est une pièce maîtresse de cette ligne de pensée, dualité normale à condition qu'elle s'exprime dans un respect mutuel et une reconnaissance, théologique et pratique, du rôle spécifique des laïcs. On peut noter à ce sujet que cette reconnaissance apparaît nettement dans le nouveau Code de droit canon, où il est dit dans quelles conditions les laïcs peuvent participer à la triple mission de l'Église : enseignement, sanctification et construction du corps ecclésial.

Il reste que l'évolution de l'Église et de la société peut nous réserver des surprises, lesquelles nous sortiraient heureusement de ce dilemme ou de cet enfermement dans deux hypothèses peu compatibles. Sans esprit systématique, la pastorale sacramentelle doit donc œuvrer en restant ouverte à l'inattendu.

3. *La résurgence du symbole et de l'art de célébrer.* Après avoir soulevé des interrogations et manifesté des inquiétudes, parlons de réalisations positives, essentielles à une authentique pastorale sacramentelle.

Cette période aura été particulièrement féconde dans le domaine de la production et de la réflexion pour tout ce qui concerne la *célébration*, les pratiques *symboliques*, le rite, la poésie, l'esthétique. Il faut bien dire qu'un vieux contentieux est toujours à régler. Pour le dire en bref, la discorde se schématise ainsi : les « pastoraux » font des productions généreuses, idéologiquement exactes, parfois populaires, mais ils découragent les « artistes » qui, eux,

connaissent à la fois la technique et le vrai sens de la tradition. Pour prendre un exemple simple : le grégorien n'est plus défendu par l'Église et ses prêtres, mais par les spécialistes de France-Musique.

Tout cela a pu être vrai, mais — avec le temps, avec la patience et avec le souci de contacts désintéressés — la situation est en train de changer. On s'aperçoit que les Gelineau, les Akepsimas, les Patrice de la Tour du Pin et les Didier Rimaud ne sont pas seulement des hommes généreux au service d'une célébration plus ou moins improvisée, mais d'authentiques techniciens et créateurs, unissant eux aussi la louange de Dieu et la beauté issue des mains et du cœur des hommes. Innombrables sont les initiatives et les recherches entreprises, au nom de la musique liturgique et de l'art sacré, au cours de cette période. Que l'on se rappelle seulement les deux congrès de 1977 et 1978 signalés plus haut (sans parler des prolongements que nous n'avons pas pu noter intégralement). J'en tire deux réflexions capitales pour notre sujet :

1) d'un point de vue tout à fait général, il est très important de ne pas réduire une pastorale des sacrements à une sorte de « service » d'une Église en mal de « signification » pour le monde. Dire que l'Église est signe, ce n'est pas dire qu'elle est esclave ou qu'elle est « alignée ». La liturgie est la gardienne de la gratuité du mystère de la foi.

2) d'une manière plus précise, l'attention portée à la célébration comme telle oblige à s'arrêter à la valeur des « signifiants » dans la liturgie. Cela n'est point secondaire, car sans le passage par les signifiants, toute opération prétendument symbolique s'aplatit sur une idée, ou sur l'efficacité de type mécanique. On reconnaîtra ici ce que l'on a pu appeler la réconciliation avec le *symbole*⁴⁴. En

44. Ce n'est pas par hasard que paraît à cette époque le livre de Louis-Marie Chauvet, *Du symbolique au symbole* (Paris: Cerf, 1979), ouvrage qui rassemble de façon originale bien des choses exprimées depuis des années. On se rappellera aussi les contributions d'Antoine Vergote, *Interprétation du langage religieux* (1974), *Dette et désir* (1978) et tout récemment *Religion, foi, incroyance* (1983) (où il rappelle l'étonnement de certains lorsqu'il avait osé rapprocher à propos de l'eucharistie symbole et réalité).

effet, aujourd'hui personne n'oserait opposer, en théologie sacramentaire, le symbolique et le réel. Symbolique ne s'oppose pas à réel, mais à imaginaire. Du même coup, on entrevoit le champ ouvert pour l'exploration du réel le plus profond grâce à la conduite symbolique. Toute la question est de savoir si ce retour et cette attention à la symbolique, à l'art, à la poésie, et finalement à l'acte de la célébration comme tel seront vécus *indépendamment* des données culturelles *de notre temps* ou *en symbiose* avec elles. C'est de la réponse à cette question que sortira la pastorale sacramentelle de l'an 2000, c'est-à-dire dans un peu plus de 15 ans !

CONCLUSION SOUS FORME DE CONVICTON

Nous avons achevé notre introduction par l'inventaire de quelques questions fondamentales. Nous terminons cette contribution par l'affirmation de quelques principes qui nous semblent essentiels à l'Église dans le domaine sacramentaire. Nous les énonçons en toute simplicité.

1. La pastorale sacramentelle — c'est-à-dire la pastorale des sacrements — est une manière de dire *en actes* et pas seulement en paroles le rapport vital entre le Christ vivant et l'Évangile vécu dans le monde, par la « médiation » de l'Église. Autrement dit, parler de pastorale sacramentelle, c'est savoir que les sacrements ne se sont jamais faits tout seuls, c'est aussi ne jamais se contenter de sacrements isolés ou simplement additionnés, mais c'est considérer un ensemble lié à la visibilité de l'Église, servante de l'Évangile dans le monde.

2. Le souci d'une pastorale sacramentelle équilibrée permet d'assurer la rectitude de l'articulation des trois fonctions par lesquelles s'accomplit la mission de l'Église : l'évangélisation (par l'annonce et par les signes au niveau du monde), le sacrement (ou le Mystère livré dans sa gratuité), la catéchèse ou l'éducation de la foi (l'intelligence qui permet la rectitude des mœurs évangéliques).

3. La pastorale sacramentelle ne peut se contenter d'assurer la validité ou le bon déroulement des cérémonies. Elle doit d'abord vérifier la façon dont le *sacrement-Église* (la sacramentalité de l'Église locale est engagé dans la décision et la célébration des sept sacrements. Pas de sacrement sans l'Église-sacrement, et réciproquement. Cela suppose en outre que soit évaluée et ré-évaluée la lisibilité et la crédibilité des signes sacramentels et du signe global de l'Église par rapport au monde et aux cultures considérés. La responsabilité des Églises particulières doit être absolument sauvegardée sur ce point. L'uniformité risque à long terme de tuer la catholicité.

4. La pastorale sacramentelle ne doit jamais se réduire à une « adaptation » du Message ou du Mystère aux exigences du monde. C'est plutôt l'inverse : elle doit tenter de faire surgir — au cœur du monde et des cultures — l'*originalité* irremplaçable du signe du Salut en Jésus-Christ. A cet égard, les sacrements sont les points-sources ou les points focaux de la *gratuité* du don de Dieu dans le Christ. Les sacrements ne sont pas une force d'appoint pour faire réussir le monde, mais ils sont les signes par lesquels le monde s'accomplit comme monde-dans-le-Christ. Puisse le monde ne pas ignorer ce trésor ! Puisse l'Église lui faire comprendre où doit être son cœur !

Henri DENIS

Paris, janvier — Lyon, février 1984

ANNEXE

DE LA LITURGIE EN LANGUE VIVANTE
ou la longue et rapide marche vers la liturgie en langue vivante

Dates		Messe	Sacraments	Autres offices
A	B			
14 janv. 1964	16 févr. 1964	Les lectures	tous les textes français contenus dans le <i>Rituel in français</i> (1955) et le <i>Rituel du baptême des adultes</i> (1963) les allocutions de l'évêque au début des ordinations les funérailles	Le bréviaire (avec autorisation)
14 oct. 1964	3 janv. 1965	Les dialogues Les antiennes Le graduel, le trait l'alleluia et la séquence Les chants de l'ordination et le Notre Père (à messes lues) La collecte La prière après communion La prière sur l'assemblée Les grandes bénédictions (2 février, Cerdres, Rameaux)	Pénitence Confirmation	
24 nov. 1964	7 mars 1965	La prière universelle (propositions)		La bénédiction du Saint Sacrement

A Date de l'ordonnance de la conférence épiscopale française ou certains textes (en italique) du décret de la Congrégation romaine.
B Date de la mise en application, quand elle est spécifiée.

Dates		Messe
A	B	
		Le <i>Notre Père</i> (messes chantées) et embolisme
		Les prières au bas de l'autel (aux messes)
		La prière sur les offrandes
		Les prières et chants propres au Jeudi saint et à la Nuit pascale
		L'aspersion avant la messe
29 nov. 1965	30 janv. 1966	La préface
		Les chants de l'ordinaire (aux messes chantées)
		La bénédiction épiscopale
29 nov. 1965	10 avril 1966	Nouveau texte (œcuménique) du <i>Notre Père</i>
15 déc. 1966		L' <i>Ora te fratres</i>
10 nov. 1967	26 nov. 1967	Le Canon de la messe
11 nov. 1968		Trois nouvelles prières eucharistiques
		Nouvelles préfaces

Sacrements	Autres offices
	La consécration et la bénédiction d'une église, d'un autel, d'une cloche

Dates		Messe
A	B	
21 janv. 1969		Acclamations après Consécration
19 juillet 1969		
16 septembre 1969		Lectionnaire de semaine (provisoire et facultatif)
12 nov. 1969	30 nov. 1969	Nouvel Ordo Missae (autorisé)
		Nouveau Lectionnaire dominical (autorisé)
12 nov. 1969	1 ^{er} janv. 1970	Nouvel Ordo Missae (obligatoire)
		Nouveau Lectionnaire dominical (obligatoire)
		Nouveau Missel romain (début de publication)
3 janv. 1970		
16 janv. 1971		
20 nov. 1971	1 ^{er} janv. 1972	

Sacrements	Autres offices
	Possibilité d'utiliser pour l'office <i>Prière du Temps présent</i>
Nouveau Rituel du mariage (obligatoire)	
Nouveau Rituel du baptême des petits enfants (texte provisoire, obligatoire)	
	Adaptation de <i>l'Exultet</i>
Nouveau Rituel de la profession religieuse	
Nouveau Rituel de la Confirmation (texte provisoire, obligatoire le 1 ^{er} janv. 1973)	

Dates		Messe
A	B	
15 nov. 1975		Lectionnaire de la messe (texte définitif, obligatoire)
26 nov. 1975		
5 nov. 1977		Variante des prières charistiques
6 nov. 1977	1 ^{er} janv. 1978	
5 janv. 1978		
2 février 1978		Prière eucharistique pour des rassemblements
29 octobre 1978	1 ^{er} janv. 1979	
19 déc. 1979		
25 avril 1980		

Sacrements	Autres offices
nouvelle formule de l'onction des malades	
nouveau Rituel de la Confirmation (texte définitif, obligatoire)	
nouveau Rituel des sacrements pour les malades (obligatoire)	
nouveau Rituel du Baptême des enfants en âge scolaire (obligatoire)	
nouveau Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe	
nouveau Rituel des Ordinations et de l'institution aux ministères (obligatoire)	
nouveau Rituel de la pénitence et de la réconciliation (obligatoire)	
	La Liturgie des Heures, II
	III

